

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
PARIS :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.  
Réclamations, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. BAYAS-LAFFITE et Co.,  
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Décembre 1880.

### Chronique générale.

A la Chambre, on a discuté et voté par 343 voix contre 27 (la droite s'est abstenue en grande majorité) un projet de loi qui va augmenter les charges des contribuables de la somme assez ronde de 1,700,000 fr. pour procurer au gouvernement le plaisir d'imprimer à sa fantaisie le *Journal officiel*. Vainement M. Reille s'est opposé à cette dépense inutile, d'abord ; de plus, dangereuse, puisque l'Etat, assumant la responsabilité des annonces dans le *Journal officiel* : 1° le public pourrait regarder comme officiellement recommandées les annonces ou réclames financières, industrielles, commerciales, etc. ; 2° l'Etat pourrait faire par ses annonces une concurrence immorale à l'industrie des agences de publicité privées.

Ces questions de loyauté, de dignité et d'intérêt des contribuables n'ont pas pesé une once dans la balance républicaine.

Les affaires extérieures prenant une tournure assez grave, il est très-sérieusement question de mettre M. Barthélemy Saint-Hilaire à la retraite. M. Barthélemy serait trop vieux et trop souffrant pour s'acquitter utilement de sa tâche. Soit. Nous ne tenons nullement au maintien de M. Barthélemy.

Seulement, nous ferons observer qu'il n'était ni beaucoup plus jeune ni beaucoup plus sain de corps et d'esprit quand on lui a confié les affaires extérieures. Singuliers ministres, ces hommes qu'on est obligé de remplacer dès que leur département exige quelque activité. Nous ne croyons pas devoir reproduire les bruits qui courent au sujet de l'extérieur ; néanmoins, nous pensons pouvoir affirmer que ce n'est pas sans raison que l'opinion publique s'en préoccupe.

M. Rochefort a-t-il, oui ou non, adressé et envoyé en 1874 une lettre à M. Gambetta ? Celui-ci le fait affirmer, celui-là le nie énergiquement. Nous voyons dans la querelle le président de la Chambre se cacher derrière ses agents et se refuser à un débat public, quand M. Rochefort descend lui-même au contraire dans l'arène. L'un se conduit en brave qui cherche la nuit pour un mauvais coup et frappe même par procureur, quand l'autre offre sa poitrine et se présente seul sur le terrain ; — cela déjà suffit à nous faire suspecter les affirmations de M. Gambetta.

En second lieu, si M. Gambetta a réellement reçu cette lettre en 1874, pourquoi n'y a-t-il pas répondu ? Pourquoi n'en fait-il parler qu'au bout de neuf ans ! Il y a là un calcul qui n'est pas à l'honneur du président de la Chambre.

Enfin — et ceci est plus grave — c'est au lendemain de la mort d'Albert Joly, le détenteur du papier, selon M. Rochefort, que la lettre est livrée à la publicité, quand auparavant nul n'en soupçonnait l'existence !

On attend que le seul témoin soit enterré pour se servir de cette arme ! Franchement, M. Rochefort était peut-être autorisé à dire, dans un mouvement de colère légitime, que la fameuse lettre avait été « volée » dans les papiers d'Albert Joly !

Mais laissons de côté ces questions encore obscures et ne voyons que le fond même du débat, les faits patents et indéniables. Supposons un instant que la lettre ait été réellement envoyée à M. Gambetta et reçue par lui, — que reste-t-il ? Une honteuse indiscretion.

De pareilles lettres sont, par leur nature, confidentielles, à moins que leurs auteurs n'en demandent eux-mêmes la publicité. Elles appartiennent bien, nous l'accordons, à leurs destinataires ; mais il est contraire à l'honneur que ceux-ci puissent les divulguer sans le consentement de ceux qui les ont écrites.

Où en serions-nous, si chacun pouvait, sans manquer à la délicatesse, vider ses tiroirs et livrer au public les lettres de ses

amis ou de ses ennemis ? Quelle société serait possible avec de pareilles mœurs ?

Le bruit de la démission prochaine de M. Constans est mis de nouveau en circulation.

Il se peut qu'un incident imprévu se produise et mette le ministre de l'intérieur dans la nécessité de déposer son portefeuille ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il ne le fera qu'à un corps défendant et à la suite d'un vote indéniablement hostile de la majorité républicaine de la Chambre des députés. C'est lui-même qui l'a déclaré, ces jours derniers, à un sénateur qui lui demandait ce qu'il y avait de fondé dans les bruits que l'on fait courir.

#### UNE INDEMNITÉ ÉLECTORALE.

On considère la question des indemnités aux prétendues victimes du 2 décembre comme enterrée. L'enquête promise par le ministre de l'intérieur sera longue, pour ne pas dire interminable. Cette enquête terminée, la commission devra examiner les dossiers. La somme demandée atteindra un chiffre excessif qui, à défaut de la Chambre, épouvantera le Sénat.

Cependant M. Constans, à l'instigation de plusieurs députés opportunistes, s'est engagé à consacrer la plus large part des fonds de secours et des fonds secrets dont il dispose, soit plus de deux millions, pour indemniser les citoyens que les députés lui signaleront comme étant plus particulièrement intéressants. Le but véritable des auteurs de la proposition ayant été de donner des arrhes à leurs futurs agents électoraux sans avoir à délier leurs bourses, ce but est atteint, et lorsque la proposition viendra devant le Sénat, celui-ci pourra la rejeter sans porter aucun préjudice aux affamés radicaux.

Le duel Rogat-Reinach. — M. Rogat a répondu aux témoins de M. Reinach qu'il se

refusait à constituer des témoins sur la base d'une offense à rétracter ou à réparer par les armes, mais qu'il était prêt à répondre à une provocation directe.

Les témoins de M. Reinach ont décliné toute responsabilité dans ces conditions, et se sont retirés.

#### LA MAJORITÉ ET LES CONTRIBUABLES.

Le 7 décembre, la Chambre des députés avait commencé la discussion du budget des recettes, et le 14 elle l'a adopté dans son ensemble par 362 voix contre une.

Cinq séances lui ont suffi pour l'examen d'un budget qui atteint presque trois milliards, et qui, de plus, introduit, sous prétexte de finances, les modifications les plus graves dans le droit civil, en ce qui concerne les congrégations.

Il n'y a peut-être pas d'exemple dans notre histoire parlementaire d'une telle précipitation législative, et le pays doit être édifié sur l'intérêt que les députés de la gauche portent à la bourse des contribuables. Une telle hâte est évidemment incompatible avec un examen approfondi, avec une discussion sérieuse, et, en la secondant, la majorité a, en réalité, abdiqué entre les mains de la commission du budget, dont elle ne fait ainsi que sanctionner les décisions.

Jamais, avant la République actuelle, jamais sous l'Empire et encore moins sous le gouvernement de la monarchie de Juillet et de la Restauration, un tel pouvoir n'avait été accordé à la commission du budget. Jamais jusqu'ici les majorités ne s'étaient faites les instruments aveugles, serviles de ses volontés, comme cela a lieu aujourd'hui.

Pauvres contribuables !

La sûreté générale est accablée de besogne : il lui faut courir après les brigands... qu'elle n'attrape pas, et surveiller en même temps la personne de M. Gambetta. Pendant que M. Andrieux dédouble ses services d'agents pour faire bonne garde de la cité Maloherbes au Palais-Bourbon, M. le gouver-

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

### CHAPITRE VII.

#### Condamnation.

Ce que le bonhomme Jacques redoutait surtout, c'était d'inquiéter Thérèse.

En conséquence, il alla trouver l'huissier-audencier de Pont-l'Évêque et le pria, si assignation il y avait, de ne la remettre qu'à lui-même.

Quelques jours plus tard, comme il était en train d'abattre un vieux pommier tout à l'autre bout du clos, il s'entendit appeler à voix basse de l'autre côté de la haie qui longeait le chemin.

C'était l'huissier. Sa tête aux aguets surmontait la verdure printanière, à travers laquelle il passait lestement un papier timbré.

Puis il disparut aussitôt ; Thérèse apparaissait sous les pommiers.

Elle avançait lentement vers son père, qui venait de se remettre en besogne comme si de rien n'était. Elle lui demanda :

— Qui donc était là ?  
— Personne, mon enfant... personne.  
— Il me semble avoir entendu quelqu'un qui vous parlait ?  
— Ah ! oui... je ne me souvenais plus... c'était le voisin Gervais... qui m'offrait du plant de salade à repiquer dans notre jardin.

Thérèse passa sans insister davantage, mais l'air rien moins que convaincu. Elle aussi, elle s'efforçait de dissimuler ses alarmes.

Le rebouteur était assigné à huitaine. Il s'arrangea de telle sorte que le procès ne fit aucun bruit ; il s'en alla à Pont-l'Évêque sous prétexte d'y vendre une couple de moutons : c'était jour de marché.

Grande affluence au tribunal. Durant les débats, force marques de sympathie pour le rebouteur. Il n'en fut pas moins condamné... à trois mois de prison !

Ce qui l'affligea le plus, ce ne fut pas la rigueur de cet arrêt, ce fut le chagrin qu'allait en éprouver sa fille.

Comment lui apprendre la fatale nouvelle ?... Non, non... plus tard... il valait mieux qu'elle ne le connût qu'au dernier moment. Ce serait toujours assez tôt ; d'ailleurs, tout espoir n'était peut-être pas encore perdu. Mais comment dissimuler la vérité jusque là ? c'était bien difficile !

Tout en discutant ainsi avec lui-même, le père Ysabeau s'était attardé par le plus long chemin.

Lorsqu'il aperçut dans l'éloignement la porte de sa ferme, il rétrograda tout à coup, se rappelant je ne sais plus quelle visite à faire dans le voisinage.

Mais il fallut bien y revenir enfin, à ce seuil revu d'ordinaire avec tant de joie, tant redouté ce jour-là !

La nuit était venue depuis longtemps déjà. Quand le rebouteur rentra aussi tard, sa fille allait à sa rencontre sur la route, ou du moins l'attendait aux alentours de la maison. Personne sur le chemin, personne non plus dans l'avenue ; la maison restait silencieuse ; elle semblait avoir un aspect de tristesse qui serra le cœur du père Ysabeau. Serait-il donc arrivé quelque malheur, quelque accident à Thérèse ? Dans cette crainte, Jacques prit à deux mains son courage et pressa le pas. Quant à soupçonner sa fille au fait déjà de la vérité, il n'y songeait même pas.

Hélas ! il ignorait avec quelle promptitude électrique se propagent les mauvaises nouvelles. Ayant ouvert la porte sans bruit, il aperçut Thérèse accoudée sur la table, la tête enfouie dans ses deux mains, l'esprit tellement absorbé qu'elle ne l'avait pas entendu venir, qu'elle ne l'entendit pas approcher. Il lui toucha l'épaule ; elle se redressa tout à coup, tellement effarée, tellement pâle, qu'aussitôt il s'écria :

— Ma fille... Ah ! ma pauvre enfant, tu sais tout ?

— Oui, père. Une séparation de trois mois !... la prison pour vous...

Et, se laissant tomber dans les bras de son père, elle fondit en larmes.

— Thérèse, s'écria-t-il en la serrant contre son cœur, ma bien-aimée Thérèse, calme-toi... ne te déssole pas... il me reste un dernier espoir... J'en ai rappelé à Caen.

— Vrai ? dit-elle en s'efforçant de sourire à travers ses larmes. Ah ! tant mieux... peut-être là-bas seront-ils moins sévères ?

— Dieu le veuille ! et, d'ailleurs, fillette, ce sera toujours du temps de gagné. Courage, donc ! Il ne faut pas s'attrister d'avance. Qu'est-ce, après tout, qu'un peu de prison ! on y est très-bien, parole !... et je ne m'en inquiéterais guère, si ce n'était le petit chagrin de te laisser seule. Mais bah ! tu viendras aussi à Pont-l'Évêque, chez la cousine Cotentin... j'arrangerai ça... tu pourras me voir tous les jours... nous ne serons pas séparés... et le soir, eh bien ! tu iras un peu dans le monde montrer comme tu es aimable, faire de la musique et même, si l'occasion s'en présente, chanter un brin... Ah ! ne dis pas non, je le veux. C'est très-gai, Pont-l'Évêque... bien plus gai qu'ici... moi, je saurai que tu t'amuses, et je serai content. Tiens ! décidément, je ne me plaindrai pas s'il en est ainsi. Ça ne me déshonorerait pas dans l'opinion des honnêtes gens, au contraire. Je gagerais que les amis

neur de Paris double la garde qui veille aux barrières de la Chambre des députés.

M. Gambetta ne redoute plus d'être dagués par M. de Baudry-d'Asson; il craint maintenant les violences de Rochefort. Aussi, quand il se rend au fauteuil présidentiel, la haie de la garde d'honneur est-elle compacte; les soldats se sentent les coudes et ouvrent l'œil; les officiers l'accompagnent sabre au poing; on en arrivera à commander une troupe de lieutenants pour ouvrir la marche et débayer le terrain. (Patrie.)

Allons, tout continue à bien marcher: nos présidents s'amuse.

Demain mardi, dans la forêt de Compiègne, M. Jules Grévy chassera, en compagnie de M. Gambetta, du général Pittié, de M. Fournet et de plusieurs autres personnages du monde politique et diplomatique.

On le voit, ces aimables citoyens de la République ne dédaignent pas les chasses royales!

On annonce, dans le couloir de la Chambre, que les radicaux des principales villes de France font circuler en ce moment des adresses de félicitations et de confiance destinées à soutenir M. Henri Rochefort dans sa lutte contre M. Gambetta. On ajoute qu'une adresse de ce genre, mise en circulation dans le quartier de Belleville, est, à cette heure, couverte de signatures.

A propos de l'affaire Rochefort-Gambetta, un journal faisait remarquer l'autre jour que cette aventure ne nous change guère, puisque ce n'est pas d'hier que républicains et radicaux se dénoncent entre eux; il y a longtemps que Robespierre et Danton, Camille Desmoulins et Saint-Just s'envoient réciproquement au diable, en attendant que ce soit à l'échafaud.

Le fait est que nous sommes ici en pleine tradition révolutionnaire. Après avoir dévoré la réaction, les républicains de toute couleur et de tout calibre se mangent entre eux; n'est-ce pas le train ordinaire des révolutions? Notre histoire est pleine de ces scandales.

M. Rochefort, dit le *Gaulois*, a donné dans son journal quelques explications sur la partie de sa lettre à M. Joly, que le *Voltaire* n'avait pas voulu publier. M. Rochefort a dit la vérité: il s'agissait bien d'affaires de famille et de ses enfants. Mais M. Rochefort n'a pas dit toute la vérité. Il a oublié d'ajouter qu'il demandait à M. Joly comment il pourrait transmettre à son fils le titre de *marquis de Rochefort de Luçay*.

La République française ne dément point l'existence de la lettre qui aurait été écrite par M. Gambetta demandant, sous l'Empire, une place de substitut à M. Baroche.

Le *Voltaire* se tait également sur ce sujet délicat.

me porteront en triomphe quand j'en sortirai... si toutefois j'y entre, ce qui n'est pas prouvé. Allons! allons! tout est pour le mieux... ne pleure plus, fillette... et soupçons joyeusement, comme si de rien n'était. Moi, d'abord, j'ai une faim de loup!

En dépit de cette assurance, le bonhomme ne mangea guère, et le repas fut des moins animés. C'était en vain qu'ils cherchaient à se tromper l'un l'autre; tous les deux ils avaient la mort dans l'âme.

Le lendemain, cependant, on se remit quelque peu. Il faisait un de ces beaux soleils qui dissipent les idées noires. Et puis l'avocat se trouva passer par la ferme; il affirma que la condamnation serait, sinon rétractée, du moins fort adoucie. Ces gascons d'avocats normands vous promettent toujours gain de cause.

Celle de Jacques était perdue d'avance; le jugement fut confirmé.

L'obstiné défenseur voulait qu'on se pourvût en cassation. C'était aussi le sentiment de Thérèse. Jacques s'y opposa. Il savait par expérience ce que coûtent les procès; il ne voulut pas appauvrir sa fille.

Ce second coup, du reste, fut moins rude que le premier. On s'y était préparé de longue main, on s'y attendait. Le père s'était promis d'alléger le chagrin de sa fille, la fille de ne pas aggraver celui de son père.

Une circulaire autographiée a été adressée aux maires par les préfets de certains départements, les invitant à fournir, par retour du courrier, des informations précises sur les points suivants:

- 1° Nombre de chapelles ouvertes au public dans la commune;
- 2° Heures des offices;
- 3° Date de l'autorisation d'ouverture;
- 4° Nombre des prêtres qui desservent les chapelles;
- 5° Renseignements sur la tenue des chapelles et le traitement des desservants;
- 6° Nombre d'oratoires particuliers;
- 7° Date de leur autorisation;
- 8° Noms des prêtres qui les desservent;
- 9° Traitement des desservants;
- 10° Renseignements divers (sic).

Il est évident que cette inquisition laïque va s'étendre à tout le territoire.

Le préfet de l'Aude a suspendu pour un mois, avec privation de traitement, M<sup>lle</sup> Colas, institutrice à Saint-Nazaire, pour avoir distribué, à la sortie des classes, plusieurs opuscules, dont deux pour titre: *Les Francs-Maçons* et *Le Clericalisme n'est pas l'ennemi*.

M<sup>lle</sup> Colas compte 25 ans de services, et nourrit de son traitement sa mère et sa sœur. C'est M. le préfet qui le dit dans son arrêté, à titre de circonstances atténuantes.

Il faut noter que M<sup>lle</sup> Colas a été dénoncée par 42 habitants de la commune, et que M. le préfet n'invoque pas d'autre preuve que la lettre de ces douze délateurs.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 décembre. Les cours ont éprouvé aujourd'hui une certaine agitation. On s'est occupé de nouveau de politique extérieure et plus spécialement de la Turquie et de la Grèce. Le 5/0/0 turc, sous l'influence de ces conversations, a rétrogradé à 12.52 1/2. On fait en clôture 12.70. Tout le mouvement de la Bourse est conforme à la progression que présentent ces deux chiffres.

Notre 5/0/0 ferme à 119.45 après avoir fait 119.32 1/2. On est à 85.25 sur l'Italien, et à 75.80 sur le Florin d'or 4/0/0 d'Autriche.

Notons une vive recherche de l'action du Crédit foncier à 1,445, puis 1,450. Le mouvement de hausse se continue, il ramènera graduellement ce titre aux plus hauts cours qui aient jamais été cotés. Nous prions nos lecteurs de garder dans leur souvenir cette observation. Les obligations 4/0/0 à 5 ans d'échéance sont activement demandées en province aux bureaux des receveurs des finances et auprès des notaires.

La Banque de Paris est à 1,175. On fait 1,000 sur le Comptoir d'Escompte et 975 sur le Crédit lyonnais. Le Crédit industriel est à 735, sans changement. La Société de dépôts et de comptes-courants reproduit le cours de 710. La Banque nationale est beaucoup plus faible à 620. On demande la Société financière à 515. La Société nouvelle est en reprise et on croit que ce mouvement se développera.

#### Chronique militaire.

Les engagés conditionnels de la cavalerie, du train des équipages, de l'artillerie et du

Au retour du tribunal, Jacques avait marché droit à Thérèse, et prenant son air le plus dégagé: — Bonne nouvelle, fillette; ils m'ont accordé six semaines de sursis, jusqu'après la rentrée des foins.

— Mais vous êtes donc recondamné, père?

— Oh! oui. Tu sais bien qu'il ne pouvait en être autrement. Nous en avions pris notre parti tous les deux... N'est-ce pas, Thérèse? Et puis, ce n'est qu'après les foins... peut-être même obtiendrai-je jusqu'après la moisson!

Cette dernière faveur lui fut effectivement octroyée. Mais comme ce temps-là passa vite! L'un comme l'autre, afin de mieux cacher leur peine, ils redoublaient d'activité. Jamais un mot de la séparation prochaine. En secret seulement, on comptait les heures. Sitôt que Jacques avait le dos tourné, Thérèse se prenait à réfléchir combien il serait malheureux là-bas. Sitôt que Thérèse ne le voyait pas, Jacques laissait parler tout haut son chagrin:

— Pauvre enfant! comme elle va souffrir de mon absence!

Perois, cependant, des pensées plus égoïstes tourmentaient aussi son cœur: il avait grand effroi de la prison; né dans cette riante campagne, sur la lisière de la forêt, sans cesse en mouvement, sans cesse au grand air, il était de ceux auxquels il faut avant tout la liberté.

génie, incorporés en 1875, 1876 et 1877, qui ont été pourvus du grade effectif de sous-officier ou munis du certificat d'aptitude avec la mention *très-bien*, ont été autorisés par la circulaire du 22 mars 1880 à concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve dans l'artillerie ou le train d'artillerie. Le ministre de la guerre vient de décider que les dispositions qui précèdent seraient, jusqu'à nouvel ordre, appliquées aux engagés conditionnels des mêmes catégories appartenant aux classes postérieures à 1877.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

A défaut de bonnes raisons, pour retirer du culte la chapelle Saint-Jean, M. de Cordose en invoque qui font pitié.

Quoi qu'en dise M. de Cordose, jamais la salle d'audience des justices de paix n'est remplie à plus du quart de son étendue. Le public et les parties ont l'habitude de se grouper dans la cour, comme dans une salle des pas perdus, pour s'entretenir plus librement, ce qui est très-apprécié et par les juges et par les intéressés.

Si ce n'était trop de prétention, on pourrait soumettre à M. de Cordose l'avis des trois juges de paix de Saumur.

Hier soir, vers 8 heures 1/2, au moment où la troupe de M. Noël Martin jouait au théâtre la *Folle Gagere*, les spectateurs furent distraits de leur attention par le bruit du tambour et la trompette d'alarme. Un incendie venait de se déclarer au second étage d'une maison de la rue Nationale, dont le rez-de-chaussée est occupé par le magasin de liqueurs de M. Boisseau-Jamain. Les secours ont été promptement organisés et on n'a pas tardé à se rendre maître du feu.

Deux chambres, occupées par M. Jamain, ont été brûlées avec tout le mobilier qu'elles contenaient. Selon toute apparence, le feu s'est communiqué par une cheminée, dont les pierres laissaient voir quelques interstices, à un placard servant de garde-robe. Si l'incendie se fût déclaré pendant la nuit, le danger eût été beaucoup plus grand, d'abord pour M. Jamain et sa famille, à qui la fuite eût été peut-être impossible; ensuite, les eaux-de-vie et liqueurs renfermées dans le magasin de M. Boisseau eussent offert un aliment à l'incendie.

Le mobilier était assuré.

Nous apprenons que M. Rivaud vient de recevoir une médaille de première classe du jury de l'Exposition de Bruxelles, pour ses produits à la glycérine minéralisée.

Par décret du Président de la République, en date du 16 décembre 1880 est retiré le projet de loi présenté le 12 février 1880, à la Chambre des députés, et ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans pour

le rachat d'une partie du réseau de cette Compagnie.

Dans la séance du 16 décembre, le Sénat a voté un projet de loi, déjà voté par la Chambre, dont voici l'article 1<sup>er</sup>:

« Article 1<sup>er</sup>. — Sont et demeurent incorporés dans le réseau d'intérêt général les chemins de fer d'intérêt local:

» De La Flèche à la limite du département de Maine-et-Loire, vers Baugé;

» De La Flèche à la limite du département de Maine-et-Loire, vers Angers;

» Du Pont-de-Braye à la limite du département de Loir-et-Cher, vers Vendôme, dont la déclaration d'utilité publique a été prononcée par décret du 11 avril 1874. »

#### ELECTIONS

Pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce, de la Chambre de Commerce et de la Chambre consultative des Arts et Manufactures.

Majorité réglementaire... 109 voix.

##### RESULTATS.

Tribunal de Commerce.

Président:

M. DE NEUVILLE, 142 voix, élu.

Juges:

MM. GOTTENCEAU, 139 voix, élu.

SABATIER, 136 voix, élu.

Juges suppléants:

MM. VICTOR BORET, 138 voix, élu.

EUGÈNE COUTARD, 134 voix, élu.

Chambre de Commerce d'Angers.

MM. E. THOREAU, de Saumur, 136 voix.

MARCHETEAU, d'Angers, 135 —

AMBROISE JOUBERT, d'Angers, 135 —

BILBILLE-FAYARD, de Durtal, 73 —

BONNET-ALLION, de Cholet, 74 —

Cette élection étant départementale, le résultat n'en sera connu que lorsque les votes d'Angers, Cholet, Segré, Baugé seront collectionnés.

Chambre consultative des Arts et Manufactures.

MM. CHARBONNEAU-RALLEL,

LOISELEUR,

REGNARD,

RATTIER,

élus.

La température excessivement douce dont nous jouissons développe la végétation des emblaves d'automne d'une manière trop forte. Quelques gelées seraient nécessaires pour retarder la pousse des blés. L'année dernière, à pareille époque, nous avions de grands froids qui même faisaient craindre l'anéantissement des semences tardives. Cependant la récolte a été bonne. Cette année, les bestiaux trouvent amplement leur nourriture dans les pâtures et les laboureurs se plaignent d'avoir trop chaud. Le contraste est frappant.

A côté de ces avantages, il y a, au point de vue purement agricole, des inconvénients

Quand par aventure ses affaires le contraignaient de passer tout un jour à la ville, il y étouffait. C'était un enfant de la nature, une sorte de sauvage avide de longues courses et de vastes horizons. Et voilà qu'à soixante ans on allait le priver de son indépendance, de sa franche allure, de ses travaux, de ses malades, de son champ, de sa maison, de sa fille! Voilà qu'on allait le renfermer entre quatre murailles, sans qu'il pût sentir sur son front le frais de la mer ou des grands bois, presque sans air, sans soleil! Oh! quand Jacques Yeabeau se représentait cette horrible perspective, et quand sa fille n'était pas là, il se prenait à pleurer comme un enfant.

La nuit qui précéda le départ, ne pouvant dormir, — hélas! il y avait longtemps déjà qu'il ne dormait plus! — le pauvre vieillard se releva sans bruit, alla de même écouter à la porte de Thérèse, et se figurant qu'elle sommeillait, il descendit dans le verger.

C'était par une belle et douce nuit d'été, toute resplendissante d'étoiles. La lune éclairait obliquement la verte cour, sur le moelleux tapis de laquelle s'allongeaient les ombres joufflues des vieux pommiers; on entendait dans le lointain le murmure de la forêt, celui de l'Océan; une fraîche brise agitait faiblement le feuillage; les lucioles brillaient dans l'herbe. Ici, la vache accroupie dans un espace lumineux; là, dans l'ombre, la

Grise se promenant escortée de son poulain; plus loin, quelques poules perchées sur la herse, et la grande charrette ses deux bras en l'air. De toutes parts au milieu de la nuit, presque aussi éclairée que le jour, au milieu du profond silence, mille bruits insaisissables pour tout autre, et qui parlaient puissamment à l'oreille de Jacques; mille silhouettes familières à ses yeux... la haie vive avec ses folles pousses... la porte à claire-voie, dont les moindres détails se découpaient en noir sur la poudre argentée du chemin... la grange... le hangar... le pressoir... la maison... la niche de Brave... et jusqu'au pauvre chien lui-même, qui pressentait sans doute l'exil prochain du maître, le suivait pas à pas dans sa revue nocturne, sans un cri, sans une plainte, mais exact à lécher sa main chaque fois qu'il la laissait retomber en marchant.

A tous ces muets témoins de sa douleur, à tous ces chers compagnons de sa vie, Jacques disait tour à tour un touchant adieu. Il alla caresser la vache, embrasser la Grise, et, tombant assis sur une souche revêtu d'herbe il s'abandonna songeusement aux caresses de Brave, dont la langue amie essayait ses larmes. Puis, reprenant sa ronde silencieuse à travers les pommiers, il s'arrêta devant le plus ancien de tous, et lui dit:

— Nous ne nous sommes jamais quittés! nous avons presque le même âge... car le jour où tu fus planté par mon père j'étais encore si petit, que

sérieux. Les blés, semés les premiers, ainsi que les seigles, sont tellement grands, qu'ils sont exposés à souffrir beaucoup des gelées tardives. La neige, qui est un bouclier contre les froids pour les blés petits, est, au contraire, défavorable aux grands, dont elle brûle les tiges quand elle séjourne longtemps sur terre. D'autre part, les herbes parasites profitent aussi de la douceur de la température, et constituent, avec une foule d'insectes et de rongeurs, de véritables fléaux pour les cultivateurs.

Le dicton suivant s'est malheureusement vérifié trop souvent : *A Noël les mouchérons, à Pâques les glaçons.*

Comme contraste, mettons en regard les lignes suivantes :

#### L'HIVER EN AMÉRIQUE.

L'hiver s'est annoncé dans le Canada et les États-Unis par des froids rigoureux. Vingt-quatre grands bâtiments à vapeur, la plupart chargés de grains, sont arrêtés par les glaces dans le lac Michigan, et se trouvent dans une situation telle qu'on ne peut leur porter aucun secours. Il y a quinze jours, le Saint-Laurent commençait à se couvrir de glace, de sorte que les communications directes avec le Canada devaient se trouver bientôt interrompues; ce résultat a eu lieu, en effet, bientôt après.

Aussi longtemps que le froid continuera, les bâtiments interceptés ne seront pas dans un danger immédiat, pourvu qu'ils aient à bord des provisions, et leurs équipages pourront traverser cette épreuve sans autres inconvénients que ceux qui peuvent résulter de l'absence des préparatifs et de vêtements insuffisants. Mais il ne faut pas oublier que les grands lacs de l'Amérique du Nord sont de véritables mers intérieures et que leurs nappes de glaces, en se brisant, forment des banquises aussi dangereuses que celles qui écrasent les baleiniers solidement construits de la baie de Baffin.

Dans les rivières, les périls sont encore plus grands, à cause de l'impétuosité des glaces qui emportent tout devant elles, et comme les bâtiments destinés au transport des grains ne sont pas ordinairement construits de manière à résister à de pareils assauts, ils courent le risque, défoncés par d'énormes blocs, de couler à fond.

#### BEAUPREAU.

**Drôle de procès.** — Un curé vient d'être poursuivi pour avoir fait sonner trop tôt l'Angelus!

Vous riez? C'est la vérité, le fait est public à Beaupreau.

Lors de l'expulsion des moines de Bellefontaine, M. le curé de Beaupreau, voulant arriver de grand matin à l'abbaye et tenant à dire sa messe avant de partir, avait ordonné de sonner l'Angelus avant l'heure habituelle.

On porta plainte à Cholet, et le curé fut assigné devant le juge de paix pour tapage nocturne. La cause venait à l'audience du lundi 13 décembre, le juge de paix siégeait sur son tribunal.

M. Leboucher, avoué à Cholet, a plaidé pour M. le curé de Beaupreau.

ma mère m'enleva dans ses bras pour me mettre à califourchon sur sa griffe. Où sont-ils maintenant, mon père et ma mère? Sous ton feuillage, je revois chaque soir passer leurs ombres bien-aimées... dans ton murmure, je croyais encore entendre leurs voix. Qui sait si je te reverrai maintenant! Adieu, mon vieil ami, adieu pour jamais!

Et, serrant dans ses bras le pommier sexagénaire, il l'embrassait en pleurant.

Thérèse ne dormait pas. Elle avait entendu son père sortir, et, le front collé contre la vitre de sa fenêtre, elle le suivait d'un regard ému. Se laissant enfin glisser sur les genoux, elle murmura tout bas cette prière fervente :

— O mon Dieu! soutenez-le dans son affliction... faites qu'il n'en meure pas, mon pauvre père!

Le lendemain matin, au moment du départ, tous les deux ils se souriaient.

On monta dans la carriole. La Grise se prit à reculer, comme ne voulant pas prendre le chemin de la prison. Il fallut enchaîner Brave, qui s'obstinait à suivre son maître avec des hurlements désespérés. Tous les deux, la jument comme le chien, ils comprenaient bien que Jacques n'allait pas revenir!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Après s'être demandé si M. le Juge de paix était bien compétent en cette affaire, il a prouvé victorieusement :

1° Que M. le curé avait donné l'ordre de sonner l'Angelus, et qu'ensuite étant parti le soir au lieu du lendemain matin et ne devant pas dire sa messe, il avait contremandé cet ordre;

2° Qu'il n'y avait eu aucun tapage, cela résultant de la déposition des gendarmes qui personnellement n'avaient rien vu, rien entendu, et que pas une plainte n'avait été portée, les gens de Beaupreau s'étant rendus à Bellefontaine en récitant leur chapelet.

3° Que c'était le droit du curé de faire sonner l'Angelus.

« — Avez-vous des réglemens qui s'y opposent? » a dit l'avocat au ministère public. Réponse: « Non. » — « Eh bien, alors, pourquoi M. le curé n'aurait-il pu faire, en cette circonstance, ce qui lui est arrivé de faire en bien d'autres, notamment à l'occasion des pèlerinages des Gardes et du Marillais? Alors, vous n'avez pas réclamé. »

Tout cela était clair comme bonjour; le juge cependant a remis son jugement à huitaine. Toute la population attend ce jugement avec impatience.

Et maintenant qu'on ne vienne pas dire qu'on en veut seulement au clergé régulier. Voilà un curé du clergé paroissial amené devant le juge de paix de son endroit pour avoir fait sonner l'Angelus! A quand l'interdiction du son de la messe?

J'oubliais, pour la fin, que le ministère public, représenté par le second substitut, M. Fonteny, a demandé les circonstances atténuantes. « Des circonstances atténuantes, a répliqué fièrement M. Leboucher, nous n'en voulons pas. »

Eh! parbleu, je crois bien; des circonstances atténuantes à propos de l'Angelus; ce serait risible, ou... révoltant.

#### ANGERS.

L'autopsie du cadavre de Marie Guillois, assassinée, mercredi soir, à Angers, a été faite vendredi.

Il est constaté que le meurtre a eu lieu par strangulation. Le crime n'a pas eu pour mobile le vol, rien n'a été dérobé dans la chambre de la victime.

La justice continue son enquête. Un individu sur lequel se portent des soupçons, est activement recherché. (Etoile.)

#### Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« La société d'agriculture, sciences et arts d'Angers a renouvelé mardi son bureau d'administration: M. le conseiller d'Espinay a été réélu président.

» Au commencement de la séance, cet archéologue zélé, à qui l'on doit déjà tant de travaux importants, a lu une notice intéressante sur les diverses traditions relatives à *Mélusine*. On sait, d'après la légende la plus répandue, qu'en punition d'un parricide, cette femme, douée d'une grande beauté, se changeait chaque samedi en un horrible serpent. Surprise dans cette métamorphose, elle fut enfermée par le comte, son époux, dans les souterrains du château de Lusignan: ses gémissements n'ont pas cessé de s'y faire entendre.

» M. E. Lachèse, racontant ensuite une double promenade allégorique, a signalé l'influence, fâcheuse selon lui, des œuvres de Wagner sur le style des compositeurs modernes. »

#### On écrit de Montlouis (Indre-et-Loire):

« Les radicaux de Montlouis n'aiment pas saint Martin. Pour le prouver, quelques-uns d'entre eux, fortes têtes, s'avisèrent, la veille de sa fête, d'arracher la langue à l'une de nos cloches, de lui enlever son battant.

» Cette langue-là ne disait pourtant de mal de personne.

» La cloche en question avait été donnée à la fabrique, il m'en souvient, par le conseil municipal, il y a vingt-neuf ans, et avait été baptisée quelques jours après. Le parrain fut M. Gabriel Angellier, la marraine, M<sup>lle</sup> Caroline Dumarchais, parente de M. Belle.

» Aujourd'hui, sous prétexte d'en faire un timbre d'horloge, la cloche est muette depuis un mois; les radicaux sont convaincus d'avoir été bien malins et de vexer profondément leur curé. »

#### Publications de mariage.

Louis-Auguste Morillon, sellier, et Jeanne-Perrine Garnier, cuisinière, tous deux de Saumur.

Étienne-Henri Machet, propriétaire (veuf), et Zoé Moron, marchande de chaussures, tous deux de Saumur.

Léon-Émile-Honoré Lamoureux, employé de chemin de fer, et Angèle-Noémie Allain, sans profession, tous deux de Saumur.

**NOS CONCITOYENS**, cette année, ne doivent pas être en peine des cadeaux de Jour de l'An à faire à leurs parents et amis. L'Opticien dont les **grands Magasins** sont en débailage place de la Bilange vient de recevoir un choix immense de **Baromètres** de bureau, salon, salle à manger, donnant la prévision du temps 36 heures à l'avance.

Vous avez encore un choix immense de **Longues-Vues** et **Jumelles**, **Loupes**, **Microscopes**, etc.; de plus, 50,000 paires de **Lunettes** et **Pince-Nez** vous sont offertes à des prix très-modérés.

En débailage PLACE DE LA BILANGE.

#### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

Mardi 21 décembre 1880.

#### LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de BAZIN.

**Distribution.** — Henri de Kermoisan, MM. Degenne; Pompéry, Gourdon; Alidor de Rosanville, Gauthier; Maurice Fréval, Lambert; Bonneteau, notaire, Grimoult; Martial, Pascaud; un garçon d'hôtel, Constant; un domestique, Chrétien; Marie Pompéry, M<sup>lle</sup> Nau; Berthe, Monbrun; M<sup>lle</sup> Pompéry, Martin.

Baigneurs et baigneuses, matelots, mousses, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

#### Faits divers.

Samedi soir, un violent incendie a détruit les magasins généraux de Lyon-Vaise. Il a fallu plus de deux heures d'un travail opiniâtre pour se rendre maître de l'incendie. Les dégâts sont évalués à 425,000 fr.; ils sont couverts par des assurances.

On annonce que la villa Eugénie, à Biarritz, vient d'être acquise par une Compagnie qui se propose de l'exploiter.

Le phylloxera fera le tour de l'Europe. Il vient d'apparaître en Crimée, dans les vignobles Raichski, près de Baïdas, et a causé pour plus de 70,000 roubles de dégâts.

#### On écrit de Moustoir-Ac au Petit-Breton:

« Un affreux malheur vient de frapper une des plus honorables familles du pays.

» Ce matin, vers huit heures, deux jeunes gens, fils de M. Daniel, cultivateur à Kerrobo, en Moustoir-Ac, chassaient ensemble non loin de chez eux, lorsqu'en descendant un fossé, le plus jeune fit partir involontairement son fusil; le coup fit balle et la charge entière l'atteignit au cœur.

» Le pauvre jeune homme a rendu aussitôt le dernier soupir en prononçant quelques mots que son frère consterné n'a pu comprendre, sauf celui de « pardon. »

Les journaux de New-York publient les détails suivants sur une noce qui vient d'avoir lieu en Virginie.

Le fiancé, qui portait le nom de Marcus de Lafayette-Hanley, avait été condamné à mort pour avoir tué d'un coup de feu un homme qui l'avait chassé de sa propriété au mois de juin dernier. La fiancée était mère de deux enfants, et le mariage qui devait avoir lieu n'avait d'autre but que de légitimer ces deux enfants.

La cellule servit de chambre nuptiale. Pendant la cérémonie, le fiancé avait les bras libres, mais il avait les fers aux pieds. Après le baptême et le mariage, le nouveau couple fut séparé immédiatement. On lui accorda le lendemain une entrevue d'une demi-heure, et, le jour suivant, le nouveau marié fut pendu.

#### Aux Mères de famille.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques; les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. **LECHAUX**, Ph<sup>ie</sup>, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. intéro. Nombres attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

#### Médaille d'ARGENT, Exposition 1879

#### THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ

POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE

Dépôt Général: 20, rue Richer, PARIS

BESSON, pharmacien, place de la

Bilange, MURAY, chimiste de MM. les

officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

#### SANTÉ A TOUS

#### ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées — BRISQUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

**VENTE**

Aux enchères publiques, Par suite de surenchère, Sur vente volontaire, D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES, Au bourg de Concourson, Et de quatre ares quarante centiares de TERRE, Au canton des Combres, commune de Concourson.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi huit janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur.

On fait savoir : Qu'à la requête, poursuite et diligence de M. Ambroise-Louis-de-Gonzague Chalon fils, propriétaire, demeurant à la Loge, commune de Tigné, surenchérisseur, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Charles Pocquereau, cultivateur, et dame Marie Girard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Concourson, vendeurs ; 2<sup>o</sup> M. Jacques Maitreau, cultivateur, demeurant à Concourson, acquéreur.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve.

Il sera procédé, le samedi huit janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION,**

**1<sup>o</sup> LOT.**

Une maison, située au bourg de Concourson, consistant en une chambre, grenier au-dessus, un cellier, une cour, toit à poules et tout ce qui en dépend ; le tout joignant au nord le sieur Maitreau, au couchant le même, au levant la route, au midi Briand.

Sur la mise à prix de quatre cent soixante-sept francs cinquante centimes, ci..... 467 fr. 50 c.

**2<sup>o</sup> LOT.**

Et un morceau de terre, situé au canton des Combres, commune de Concourson, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au nord Moron, au midi Boissière, au levant un sentier et au couchant Boissière.

Sur la mise à prix de quatre-vingt-deux francs cinquante centimes, ci..... 82 fr. 50 c.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été vendus, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Salmon, notaire à Doué, le huit août mil huit cent quatre-vingt, enregistré, par les époux Pocquereau-Girard au sieur Jacques Maitreau, moyennant la somme de quatre cent vingt-cinq francs pour la maison et soixante-quinze francs pour le morceau de terre.

Le sieur Maitreau, acquéreur, ayant fait aux créanciers inscrits les sommations prescrites par les articles 2183 et 2184 du Code civil, M. Chalon, l'un d'eux, a formé une surenchère dans laquelle il a porté le prix desdits immeubles à quatre cent soixante-sept francs cinquante centimes pour la maison et quatre-vingt-deux francs cinquante centimes pour le morceau de terre ;

Et par jugement du neuf décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré, le tribunal civil de Saumur a validé ladite surenchère et ordonné que la revente desdits immeubles aurait lieu à l'audience des criées du tribunal, sur les mises à prix sus-indiquées.

Les adjudicataires seront tenus, au delà du prix de leurs adjudications, de restituer à l'acquéreur les frais et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription au bureau des hypothèques et ceux de notifications aux créanciers inscrits.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE et ALBERT, avoués,

Et au greffe du tribunal civil de Saumur, pour prendre communication du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (811)

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE et M<sup>e</sup> LAUMONIER,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 2,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

**A VENDRE**

**OU A LOUER** PRÉSENTMENT,

**MAISONS**

A Beaulieu, commune de Damplerre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**

Située rue de la Mairie, occupée par M. Mainquin,

Composée de :

Cinq pièces au rez-de-chaussée ; Trois au premier étage ; Trois au deuxième étage ; Cave voûtée ;

Caveaux hors d'eau et vastes greniers.

On fera les réparations que l'on désirera.

S'adresser à M. BROSSARD, rue de la Comédie, n° 1. (807)

**A CÉDER DE SUITE**

**UNE AUBERGE**

Située aux Quatre-Chemins, commune de Neuillé.

S'adresser, pour tous renseignements, à SAILLANT, qui l'occupe.

**A VENDRE**

Pour 200 francs,

**PETITE VOITURE LÉGÈRE**

A 4 roues et à 5 places.

S'adresser à M. FOURNIER-CHESS-NEAU. (774)

ON DEMANDE A ACHETER plusieurs CUVES EN BOIS. S'adresser à la maison ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent. (723)

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN **ENCRE NOUVELLE** MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

**ENCRE NOUVELLE Double Violet**

A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

**MONTRES DE GENÈVE** expédiées franco, au prix du Gros, contre mandat-poste :

- Montres en métal, à partir de .. 10 fr.
- Remontoirs en métal, d' .. 14 »
- Montres argent, d' .. 15 »
- Remontoirs argent, d' .. 25 »
- Montres en or, d' .. 56 »
- Remontoirs en or, d' .. 72 »
- Gbaines en tous genres..... 5 »

Envoi franco, sur demande, du catalogue complet. S'adresser à M. J. WIDOLFF, dépositaire, 20, rue de l'Échiquier, Paris. (733)

**MALADIES DE POITRINE**

**ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des pommons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des pommons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

**Le Journal des Tirages Financiers**

(11<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**

(BOULEVARD ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Trésorier. — Paris cinq fois par semaine. — 10 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

**UN FRANC PAR AN**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**PHOTOGRAPHIE ALSACIENNE**

**ANCIENNE MAISON DELPHIN**

**FRANCIS VOELCKER**

Successeur.

PORTRAITS EN TOUS GENRES A PRIX RÉDUITS.

Tous les CLICHÉS de la MAISON DELPHIN SONT CONSERVÉS. Collections de Vues d'Anjou et de Touraine.

**INHALATEUR-CIGARE B<sup>TE</sup> S.G.D.G.**  
**DE MAGNES-LAHENS.**  
pour l'aspiration des vapeurs de **GOUDRON**

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

**DÉTAIL**  
dans les principales Pharmacies

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Cambré.

**PRIX DE L'ÉTUI** REMPLI DE GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES **1,50**

**GOUDRON MAGNES-LAHENS**  
POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigolot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

**PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50**

L'Inventeur **MAGNES-LAHENS** Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe **TOULOUSE** (H<sup>te</sup> Gar<sup>onne</sup>)  
envoi FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien. (734)

**MALADIES DE LA PEAU**

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

**Pommade FONTAINE**

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

**GRAINE DE LIN TARIN**

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique. Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

**Salsepareille FONTAINE**

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

**PASTILLES GÉRAUDEL**

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION **LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON** RÉCOMPENSÉES par le Jury international PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTUI : 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)

DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr<sup>anco</sup> contre mand. poste.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien. (734)